

**FÉDÉRATION
DES CLUBS SPORTIFS ET ARTISTIQUES
DE LA DÉFENSE**

Paris, le 10 septembre 2008

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004)
du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Membre du Comité National Olympique
et Sportif Français

01 46 73 72 85
PNIA : 829 921 72 85
Fax : 01 46 57 12 66
Site Internet : www.fcsad.net
Courriel : fscad@fcsad.net

N° **3231/FCSAD/DG**

Affaire suivie par Mr Pascal Raveau
☎ 01.46.73.72.06 - ✉ : pascal.raveau.dg@fcsad.net

Objet : Surveillance administrative et technique des clubs sportifs et artistiques

Pièce jointe : Note-express n° 305/DEF/DCCAT/AG/DC du 17 juillet 2008

Madame, monsieur,

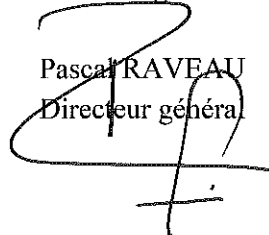
Le général Béhotéguy a entamé dans le courant de l'année 2008 une démarche auprès du directeur central du commissariat de l'armée de terre (DCCAT) sur les conditions dans lesquelles pouvait être effectuée la surveillance administrative et technique des clubs sportifs et artistiques au sein des unités Terre.

Le sous-directeur "administration générale" de la DCCAT, par note-express jointe, rappelle à ses entités les modalités particulières de la surveillance administrative et technique des clubs.

Je vous prie d'accepter, madame, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président
Par délégation

Pascal RAVEAU
Directeur général

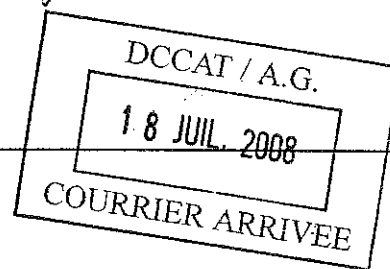


Destinataires :

- Membres du comité directeur de la FCSAD - Courriel
- Présidents de ligue de la FCSAD - Courriel

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

NOTE - EXPRESS



(*) NON PROTEGE

DIFFUSION RESTREINTE

CONFIDENTIEL DEFENSE

Origine : DCCAT/AG/DC – 00464 ARMEES

Destinataire(s) : DIRCAT RTNE, DIRCAT RTNO, DIRCAT RTSO, EM/RTSE,
(pour action) EM/RTIDF, CAT Paris, CAT Limoges, CAT Strasbourg, CAT Chalons,
DICOM Antilles, DICOM Guyane, DICOM Gabon, DICOM Réunion,
DICOM Nouvelle-Calédonie

Destinataire(s) : FCSAD
(pour information)

Copie(s) interieure(s) :

Rambouillet, le 17 JUIL. 2008 N° /DEF/DCCAT/AG/DC

000305

Objet : Surveillance administrative et technique des clubs sportifs et artistiques.

Référence(s) : Instruction n°1855/DEF/DCCAT/ABF/AF1 du 10 mai 2004.

Pièce(s) jointe(s) : Une annexe.

Primo : Depuis 2004, conformément à l'instruction de référence, la mission de surveillance administrative et technique des clubs cités en objet est assurée par le commissariat de l'armée de terre sur délégation du commandement.

Secundo : Les clubs étant des associations, l'étendue de cette SAT est différente de celle menée sur les formations administratives. L'instruction en fixe strictement le cadre : le contrôle administratif et le contrôle de l'adéquation des ressources aux emplois.

Tertio : Afin de rester dans ce cadre sans entrer dans la gestion des clubs, l'annexe jointe présente un canevas des points à contrôler. Cette liste de mesures est exhaustive.

Quarto : L'exercice de la SAT est en général annuel. Les rapports doivent être envoyés au général commandant la région Terre, au chef de corps concerné et au président du club.

Le commissaire général BELMONT
sous-directeur « administration générale »

(*) Indiquer les mentions de protection (NON PROTEGE, DIFFUSION RESTREINTE, CONFIDENTIEL DEFENSE)

000305

Annexe à la NE n°

DEF/DCAT/AG/DC du

17 JUIL. 2008

Points à contrôler dans le cadre de la SAT des clubs sportifs et artistiques.

1 Documentation à détenir au niveau du corps.

Points de contrôle	Appréciations	Observations
Registre chronologique de création des associations		
Autorisation de domiciliation du CSA		
Convention passée entre le corps et le CSA		

2 Documentation à détenir au niveau du club sportif et artistique.

Points de contrôle	Appréciations	Observations
Statut du club		
Décision d'agrément du ministre		
Affiliation à la FCSAD		
Contrat d'assurance		
Règlement intérieur		
Conventions locales existantes		
Convention passée entre le corps et le CSA		
Copie de la parution au JO de la création du club		
Registre spécial sur lequel sont portées les modifications des statuts, du titre du club ainsi que les dates de récépissé de déclaration à la préfecture		
Registre des délibérations des assemblées générales		
Registre des matériels		

3 Adéquation des ressources et des emplois.

Points de contrôle	Appréciations	Observations
Compte prévisionnel d'emploi des ressources (notamment subventions)		
Registre journal et pièces comptables		
Archivage de la comptabilité		
Appréciation de la situation financière		
Emploi et suivi des matériels mis à disposition		